



Accueil / Actualités / [Vigilance sécheresse](#)

VIGILANCE SÉCHERESSE

Le Préfet de Seine-et-Marne a décidé de mettre en œuvre des mesures de restriction de restriction de l'utilisation de l'eau correspondant au seuil d'alerte renforcée avec l'arrêté n°2023/DDT/SEPR/198 suivant :

MAIRIE DE CHAMIGNY

33 rue Roubineau

77260 CHAMIGNY

01 60 22 05 46

Nous contacter

